REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 3 juin 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Qualité de l'air à Genève en 2020, une évolution positive se confirme, renforcée par les effets du semi-confinement

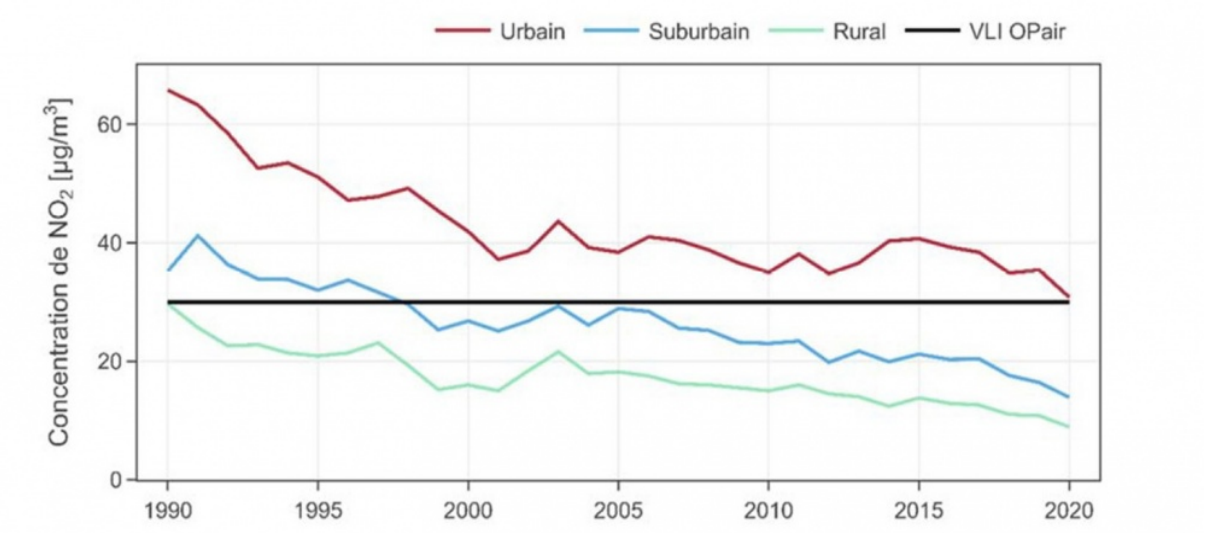
Le bilan de la qualité de l'air à Genève en 2020 révèle des résultats favorables pour plusieurs polluants atmosphériques. Ainsi, pour les PM10, toutes les exigences fixées par la loi ont été respectées, même si une hausse temporaire de leur concentration avait entraîné en début d'année passée l'enclenchement de la circulation différenciée préventive. Les concentrations en dioxyde d'azote continuent leur baisse significative par rapport à l'année précédente, avec un effet accentué par les mesures sanitaires instaurées durant la pandémie. Tous les indicateurs ne sont toutefois pas au vert, notamment pour les PM 2.5 ou l'ozone, ce dernier étant favorisé par les périodes d'ensoleillement intense. Les actions mises en œuvre à Genève à l'encontre de la pollution de l'air demeurent dès lors pleinement d'actualité, qu'il s'agisse des mesures d'assainissement de long terme ou du dispositif anti-pic de pollution Stick'AIR, applicable en cas de de smog.

Afin d'assurer un suivi précis de l'évolution de la qualité de l'air dans notre canton, l'État de Genève mesure en continu les polluants atmosphériques. Une analyse détaillée de ces données est désormais disponible pour 2020, une année marquée par le contexte de la pandémie. Les chiffres révèlent que les mesures de semi-confinement ont pu avoir une influence bénéfique, sur la qualité de l'air. Cependant, pour l'essentiel, les résultats placent 2020 dans la lignée des cinq dernières années écoulées, avec notamment une tendance à la baisse qui se poursuit pour plusieurs polluants atmosphériques. "*Pour protéger la santé des plus fragiles, notre canton agit à l'encontre de la pollution de l'air avec conviction. Les tendances confirmées en 2020 nous encouragent à poursuivre nos efforts, en termes d'assainissement, mais aussi au moyen de mesures ciblées, comme la circulation différenciée en cas de pic de pollution"* a commenté à ce sujet M. Antonio Hodgers, conseiller d'État chargé du département du territoire (DT).

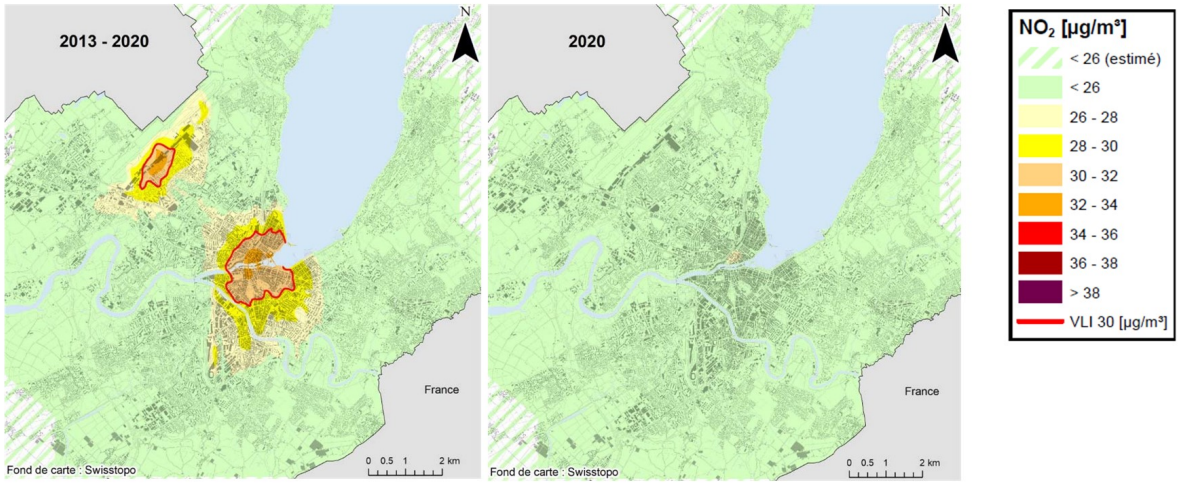
Dioxyde d'azote – baisse des concentrations renforcée par les effets de la pandémie

C'est sans doute pour le dioxyde d'azote, produit pour environ un tiers par le trafic routier motorisé et un quart par l'aéroport, que l'influence du ralentissement temporaire de certaines activités entraîné par la pandémie, a été la plus marquée. Les concentrations moyennes annuelles de ce polluant en 2020 sont ainsi les plus basses mesurées au cours des vingt dernières années. Celles-ci demeurent juste au-dessus du seuil fixé par la législation dans la zone urbaine, tandis que dans les zones suburbaines et rurales elles sont plus de deux fois plus basses que cette limite. Les prescriptions journalières sont quant à elles

respectées sur l'ensemble du territoire cantonal pour la sixième année consécutive. Cette évolution favorable est confirmée par la modélisation cartographique effectuée pour la pollution de fond au dioxyde d'azote sur la base d'un réseau de capteurs dédiés avec, pour la première fois depuis le début des modélisations en 2002, l'entier du canton respectant la valeur limite annuelle exigée par la Confédération.



Concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote.



Cartes des immissions moyennes de NO2 sur l'agglomération genevoise – comparaison entre la moyenne de la période 2013-2020 (à gauche) et l'année 2020 (à droite).

Particules fines: tendance favorable confirmée pour les PM10

L'année 2020 confirme la baisse régulière des PM10 observées ces dernières années. Les concentrations annuelles sont même parmi les plus faibles relevées depuis le début des mesures en 1998 et se situent en dessous des limites légales sur l'ensemble du canton pour la cinquième année consécutive. De plus, les valeurs journalières respectent également les tolérances de dépassement fixées par la loi. En dépit de ce bilan positif, il faut relever que les PM10 ont tout de même connu une hausse temporaire de leur concentration en janvier 2020, justifiant à cette occasion l'enclenchement de la circulation différenciée préventive dans le cadre du dispositif Stick'AIR.

Conformément aux nouvelles exigences de la Confédération, les PM 2.5, plus directement liées aux phénomènes de combustion dommageables pour la santé, sont mesurées spécifiquement depuis l'an dernier sur l'ensemble du territoire. Leur concentration moyenne annuelle se situe à 11.2 µg/m³ en zone urbaine, soit au-dessus du seuil légal de 10 µg/m³, ce dernier étant respecté dans les autres points de mesure du canton.

Ozone – une année dans la moyenne des dernières décennies

Comme les années précédentes, l'ozone a présenté des concentrations excessives sur l'ensemble du canton en 2020, de façon ponctuelle, entre les mois d'avril et de septembre. Sans surprise, c'est le mois d'août qui été le plus propice à l'accumulation de ce polluant, à la faveur d'une vague de chaleur intense. En dépit de cette situation, les dépassements comptabilisés l'an dernier se situent dans la moyenne des deux dernières décennies. Tirant parti des périodes d'ensoleillement intense qui caractérise de plus en plus nos étés, l'ozone se voit confirmé comme l'un des polluants qui demeure récalcitrant à Genève.

Améliorer durablement la qualité de l'air

Les améliorations observées ces dernières années et les dépassements qui subsistent rappellent l'importance de la poursuite des actions mises en œuvre sur le long terme à Genève, notamment par le biais du Plan de mesures OPair 2018-2023. C'est en effet en agissant à la source des émissions, notamment dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'aménagement du territoire, comme le prévoit la Stratégie de protection de l'air 2030, que ces progrès pourront être consolidés et contribuer ainsi durablement à améliorer la santé publique.

Stick'AIR pleinement applicable pour agir à l'encontre du smog

Les tendances favorables relevées une nouvelle fois en 2020 ne permettent pas d'écarter le risque de pic de pollution ponctuel. En effet, il suffit d'un épisode météorologique défavorable pour que les concentrations de polluants augmentent temporairement, risquant d'affecter la santé - notamment celle des personnes les plus fragiles. Afin de protéger la santé publique, le canton active dans ces circonstances son dispositif anti-smog « Stick'AIR » prévoyant des mesures progressives, incluant la circulation différenciée et la gratuité des transports publics. Adopté par Genève fin 2019 avec une période de tolérance désormais échue pour les véhicules non professionnels, celui-ci a vu sa légalité confirmée par la justice en 2020. Il est donc pleinement applicable. A la veille de la période estivale qui peut être affectée par l'ozone, le canton rappelle que seuls les véhicules arborant un des macarons Stick'AIR autorisés lors du pic peuvent circuler au centre de l'agglomération durant un épisode de pollution; il invite dès lors les usagers de la route à anticiper les mesures requises à cet effet. Ces derniers peuvent par ailleurs être prévenus à l'avance de l'activation du dispositif en s'abonnant au blog Air-Genève ou en téléchargeant l'application Air2G2.

Pour télécharger le rapport "Qualité de l'air 2020"

Pour toute information complémentaire: M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. 022 388 80 41.